Budget 2001: autres sections

1999/2191(BUD) - 24/11/2000 - Projet de budget modifié du Conseil

Le Conseil a procédé à la deuxième lecture du budget 2001 (autres sections), en prenant des décisions sur toutes les modifications proposées et tous les amendements adoptés par le Parlement européen en première lecture. Il a en particulier accepté les amendements du Parlement européen pour la Cour des Comptes, le Comité économique et social, le Comité des Régions, ainsi que pour le Médiateur européen, et le maintien du projet de budget établi en juillet 2000 par le Conseil, pour la Partie A de la Commission (y inclus la lettre rectificative 1) et pour la Cour de Justice à l'exception d'un amendement. Par ailleurs, en ce qui concerne le budget du Conseil, celui-ci a noté que dès janvier 2001, il serait saisi d'un projet d'état prévisionnel de Budget Rectificatif et Supplémentaire du Conseil visant à couvrir ses nouveaux besoins découlant des développements de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et plus particulièrement ses besoins en matière de personnel supplémentaire.